

SUPPLÉMENT DE L'AIP CANADA 19/23

ACTIVITÉS DE CONSTRUCTION À L'AÉROPORT MIKE ZUBKO D'INUVIK, T. N.-O. (CYEV) JANVIER 2022 – NOVEMBRE 2027

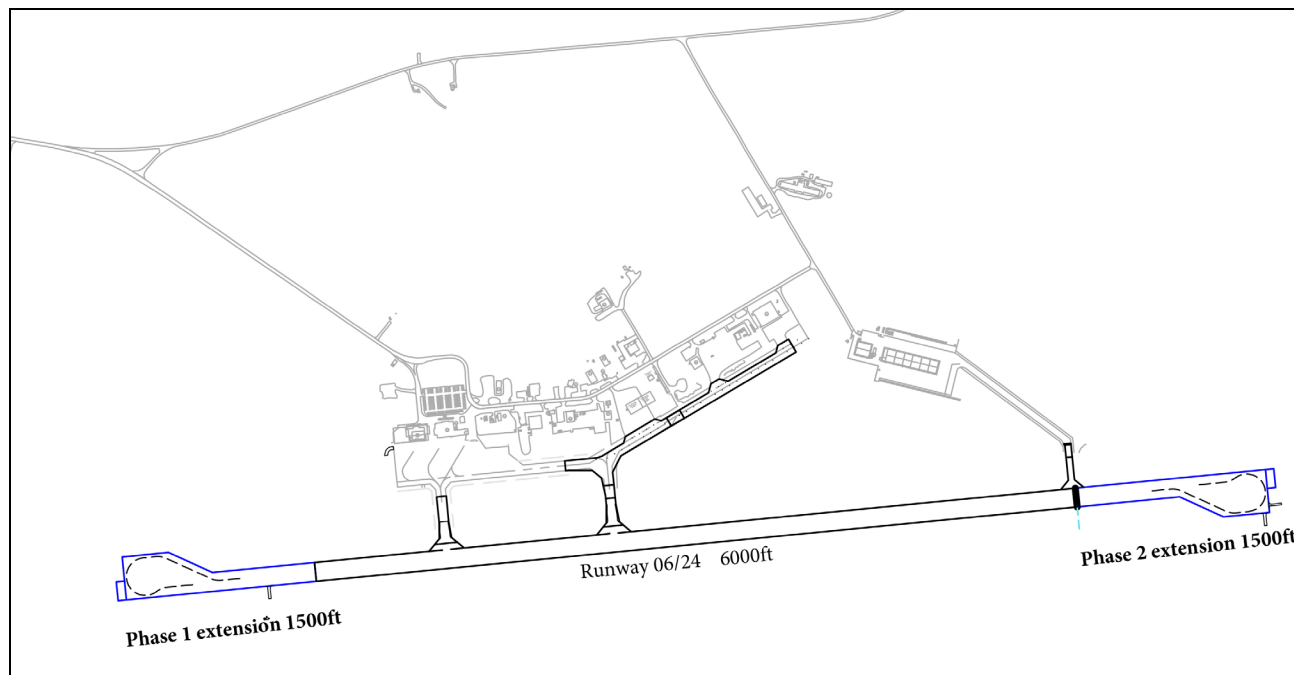
(Remplace le Supplément de l'AIP Canada 78/22)

Introduction

Un vaste projet de construction est en cours à l'aéroport **Mike Zubko d'Inuvik** (CYEV), aux Territoires du Nord-Ouest.

La longueur de la piste 06/24 sera augmentée d'un total de 3 000 pieds. Pour y arriver, on ajoutera une prolongation pavée de 1 500 pieds à chacune des deux extrémités de la piste actuelle. Le projet devrait prendre fin le 25 novembre 2027.

Par ailleurs, des améliorations seront apportées aux voies de circulation et à l'aire de trafic ainsi qu'aux dispositifs de drainage.



L'antenne réseau du radiophare d'alignement de piste (LOC) « IEV » et l'antenne du radiophare d'alignement de descente pour la piste 06 seront toutes deux relocalisées.

Répercussions

Lorsque des travaux majeurs auront lieu, un NOTAM indiquera que la piste ne sera pas disponible, mais qu'elle le sera pour les vols MEDEVAC et autres vols d'urgence.

La distance d'atterrissage utilisable (LDA) révisée pour la piste 24 au cours des activités de déplacement du seuil sera de **5 006 pieds**.

Le radiophare d'alignement de descente pour la piste 06 a été mis « HORS SERVICE » par NOTAM le 27 janvier 2022. Le minimum de la procédure d'approche par système d'atterrissage aux instruments (ILS) associée est « NON AUTORISÉ », et le minimum révisé du LOC sera publié par NOTAM jusqu'à ce que l'équipement LOC existant soit enlevé.

En raison du déplacement temporaire du seuil, les procédures d'approche aux instruments par navigation de surface (RNAV) seront publiées dans le *Canada Air Pilot* (CAP) pour permettre la poursuite des activités sur la longueur réduite de piste. Ces procédures seront basées sur un niveau réduit de certification de piste et auront des hauteurs minimales au-dessus de la zone de poser (HAT) de 250 pieds ou plus haut. Au besoin, pendant certaines périodes du projet, les HAT seront augmentées par NOTAM pour atteindre 500 pieds au-dessus du sol (AGL).

Un balisage temporaire (panneaux et feux de barre de flanc de l'indicateur de trajectoire d'approche de précision [PAPI]) sera en service pendant les périodes de relocalisation du seuil. Le balisage lumineux temporaire PAPI de la piste 06 sera localisé au nord de l'axe de piste, adjacent à la voie de circulation A.

Le balisage lumineux d'approche haute intensité (HIAL) (AN) de la piste 06 et le balisage lumineux d'approche omnidirectionnel (AO) de la piste 24 ne sera pas en service lorsque les déplacements de seuil seront en vigueur.

Les répercussions des activités de construction sur les activités aéroportuaires seront diffusées par NOTAM.

La disponibilité de la portée visuelle de piste (RVR) sera limitée pendant le projet.

Horaire

Phase actuelle	À compter du 15 juin 2023 , le seuil de la piste 24 sera déplacé de 1 000 pieds. Ce déplacement sera en vigueur jusqu'au 5 octobre 2023 , auquel temps le seuil reviendra à son emplacement original.
Phase à venir	À compter du 16 mai 2024 , le seuil de la piste 06 sera déplacé de 896 pieds. Ce déplacement sera en vigueur jusqu'au 31 octobre 2024 , auquel temps le seuil reviendra à son emplacement original.

Des renseignements supplémentaires sur l'horaire des phases subséquentes seront communiqués en 2023 lorsque l'horaire définitif aura été confirmé.

Renseignements supplémentaires

Pour obtenir des renseignements supplémentaires sur ce projet, veuillez communiquer avec :

Aéroport Mike Zubko d'Inuvik
À l'attention de : Jason MacNeil, gestionnaire de l'aéroport régional

Téléphone : 867-777-2467
Courriel : jason_macneil@gov.nt.ca



Chris Bowden
Directeur, Gestion de l'information aéronautique et opérations aériennes